



# IMPOTS 2022 - VAIS-JE AVOIR UN MONTANT À PAYER ?

Pour toute question concernant votre avis d'imposition, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- ▶ appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel local) ou consulter le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ;
- ▶ Rendez- vous dans les établissements France services: vous retrouverez tous les établissements sur le site [www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services](https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services)"
- ▶ obtenir des réponses par téléphone (rubrique « Contact et RDV » en haut de la page d'accueil du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)) ou par messagerie (messagerie sécurisée accessible depuis votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr));
- ▶ prendre rendez-vous par téléphone ou en ligne sur [www.impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) (depuis votre espace particulier, rubrique « mes contacts » ou, sans authentification, rubrique « Contact et RDV» en haut de la page d'accueil du site).



**IMPÔT SUR LES REVENUS**  
**VAIS-JE AVOIR UN MONTANT À PAYER EN 2022 ?**

Au printemps, j'ai déclaré mes revenus 2021. L'impôt correspondant a été calculé. Il est comparé aux prélèvements à la source réalisés en 2021.

À l'été, j'ai reçu mon avis d'impôt 2022.  
**3 SITUATIONS**

- 1 - JE NE DOIS RIEN**  
Parce que je ne suis pas imposable ou que mes prélèvements 2021 sont égaux à mon impôt.
- 2 - J'AI UN REMBOURSEMENT**  
Parce que mes prélèvements 2021 sont supérieurs à mon impôt.
- 3 - J'AI UN MONTANT À PAYER**  
Parce que mes prélèvements 2021 sont inférieurs à mon impôt. Je vais être prélevé, en une ou plusieurs fois, jusqu'à la fin de l'année.

Pour éviter d'avoir un reste à payer ou d'être trop prélevé, je signale mes changements de situation (mariage, naissance...) dans « Gérer mon prélèvement à la source » sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

**L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE**

France services

0 809 401 401

Service gratuit + prix appel

[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)